

Rennes, le 2 novembre 2019

Patrick Jéhannin
xx rue XXXXXXXXXXX XXXXXXX
35000 – Rennes
patrick.jehannin@gmail.com
à
Madame la Préfète
Département d'Ille-et-Vilaine
3 avenue de la Préfecture
35026 - RENNES CEDEX 9

Courrier R/AR - n° xx xxx xxx xxxx x

Objet : signalement d'un délit de faux et usage de faux

Madame la Préfète,

Dans le cadre des procédures issues du code des relations entre le public et l'administration, vos services ont bien voulu me communiquer ce 28 octobre le procès-verbal de dissolution de l'association « Collectif Intermède ».

Vous savez très certainement que son président a été condamné le 6 août 2019 pour abus de confiance par le Tribunal correctionnel de Rennes.

Vous savez aussi que Monsieur Mostapha Laabid conteste la réalité des 21.545,32 euros de détournements de fonds pour lesquels il a été condamné et qu'il a interjeté appel de ce jugement.

J'observe que le procès-verbal de dissolution qui vous a été communiqué par l'intéressé le 7 décembre 2017 n'emportait pas la désignation d'un liquidateur et que l'attestation jointe en date du 13 novembre 2017, certifiant qu'il n'y avait aucun actif dans l'association, a dispensé de la désignation d'un curateur.

J'observe par ailleurs que Monsieur Mostapha Laabid a explicitement reconnu que ce document était un faux et avoué au cours de l'audience du 3 juin 2019 l'avoir signé à la place du trésorier et du secrétaire, ce qui constitue clairement un délit qui ne peut être ignoré sans enfreindre la loi.

Il me paraît que votre connaissance de la fabrication et de l'usage du faux qui vous a été produit doit vous conduire à saisir la justice, si ce n'est déjà fait.

J'ajoute qu'en raison de la nature du financement du « Collectif Intermède », ce faux n'est possiblement pas sans conséquence sur les finances publiques.

J'ai en mémoire le délai de prescription de 3 ans qui court à partir de la date de la production de ce document : il expirera donc le 6 décembre 2020.

Aussi vous serai-je très reconnaissant de bien vouloir me tenir informé de la suite que vous jugerez utile d'apporter à cette correspondance.

Vous en remerciant bien vivement par avance, je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'expression de ma haute considération.

Patrick Jéhannin